

## SYNTHESE DES RAC REGIONALES



# RAC | 2022

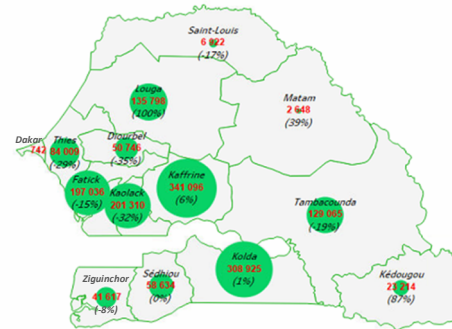
REVUE ANNUELLE CONJOINTE  
ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE



## CONTEXTE

- PSE, cadre de la mise en œuvre de la politique économique et sociale.
- Volonté réelle de territorialiser les politiques publiques à travers l'adoption de la loi 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités territoriales.
- Instauration en 2015 par le décret n°2015-679 d'un cadre harmonisé de suivi évaluation des politiques publiques (CASE) afin de rationaliser et d'harmoniser les dispositifs de suivi des politiques publiques.
- Mise en place, par les Gouverneurs des régions, de comités techniques régionaux chargé de l'élaboration des rapports régionaux.

## AXE 1 : Transformation structurelle de l'économie et de la croissance



Les données en pourcentage renseignent sur l'évolution de l'indicateur entre 2020 et 2021.

La tendance est globalement baissière pour la **production arachidière entre 2020 et 2021**. Elle est plus élevée au niveau du pôle Centre avec **847 462 tonnes**, soit **50,5% de la production nationale**. Il est suivi du pôle Sud-Ouest avec **409 176 tonnes**.

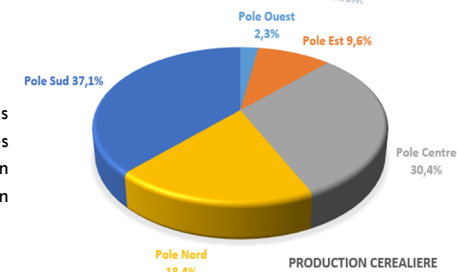
La région de Kaffrine enregistre **341 096 tonnes** en 2021, soit **6,5% de plus** qu'en 2020.

**+31%** ↑ en 2020

La **production céréalière** a affiché un progrès de 31% en 2020. La zone Sud étant la plus productrice en céréale (soit 41,3% de la production nationale).

**-4,4%** ↓ **Baisse de la production nationale en 2021**

L'essentiel de la **production céréalière** provient des régions du **pôle Sud** avec environ **1 290 208 tonnes** produites, soit **37% à la production nationale**. La région de Kolda contribue à hauteur de 658 478 tonnes en 2021.



La tendance globale des **débarquements de la pêche artisanale** est à la baisse dans toutes les régions sauf pour les régions de Ziguinchor, Sédhiou et Fatick. Le volume des débarquements de la pêche artisanale a connu une **baisse de près de 14,5%** entre 2020 et 2021.

Le pôle Ouest assure 58% des débarquements du territoire national avec 201 950 tonnes (-18,1% par rapport à 2020). Il est suivi du pôle Sud avec 74 464 tonnes (+1,51% par rapport à 2020) et du pôle Nord avec 55 726 tonnes (-17,1% par rapport à 2020).

Etant une alternative à la pêche en matière de contribution à la sécurité alimentaire, les résultats de l'aquaculture restent satisfaisants en 2021. La **production aquacole** nationale est évaluée à 1 374 tonnes en 2021 contre 1 100 tonnes en 2020, soit une hausse de 25%. Le volume de production aquacole est plus important dans le pôle Ouest avec une production estimée à 589,1 tonnes, suivi du pôle Nord avec 291,7 tonnes. Seules les régions de Dakar, Matam et de Saint-Louis ont connu une baisse non négligeable de leur production aquacole par rapport à 2020, avec respectivement 18,6%, 20% et 45%.

Le sous-secteur des mines au Sénégal est un sous-secteur spécifique à quelques régions telles que les régions de Kédougou, Matam et de Thiès. Dans la région de Matam, le **volume de la production de phosphate** a connu une baisse de 30% 2020 et 2021, passant de 621 811 tonnes à 431 125 tonnes. La production de latérite a également baissé passant de 13 125 tonnes en 2020 à 12 000 tonnes en 2021, soit un écart de 9,4%. L'exploitation du sable a augmenté, passant de 1 726 tonnes à 6 031 tonnes en 2021.

Dans la région de Kédougou, la **production annuelle d'or** s'élève à 13,05 tonnes en 2021 contre 14,56 tonnes en 2020. Le taux de réalisation par rapport à la cible du PSE (18 tonnes) est de 68,88% en 2020 contre 72,78% en 2019. La baisse de la production d'or s'explique par les mesures de prévention de la propagation de la pandémie COVID-19. L'écart constaté entre les réalisations s'explique par la fermeture de la fosse de Gora et en plus les autres exploitations à savoir les petites mines et les semis mécanisés n'ont pas fait de résultats cette année.

## AXE 2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable



**2**

**CFEE: Kaffrine (76,4%)**  
**BFEM: Kédougou (83,57%)**  
**BAC: Matam (61,9%)**

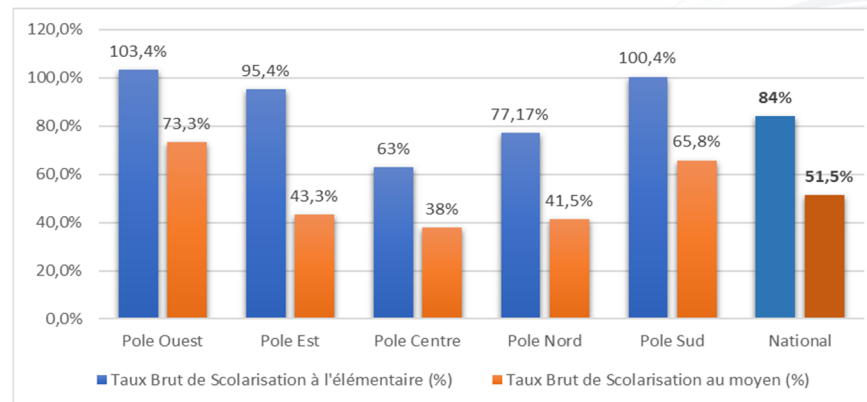
**1**

**CFEE: Ziguinchor (83,5%)**  
**BFEM: Saint-Louis (85,2%)**  
**BAC: Fatick (85%)**

**3**

**CFEE: Kolda 74,09%**  
**BFEM: Matam (81,38%)**  
**BAC: Dakar (50,25%)**

## Taux brut de scolarisation à l'élémentaire et au moyen par pôle



Les **taux d'achèvement** (primaire et moyen) sont également révélateurs de la qualité de l'offre du système éducatif à maintenir à l'école la population ayant l'âge d'achever l'enseignement. En ce qui concerne l'élémentaire, bien que le pôle Ouest détienne le taux d'achèvement le plus élevé (85,73%), il est à noter que la région de Kédougou a le TAP le plus élevé du pays avec 101,8%.

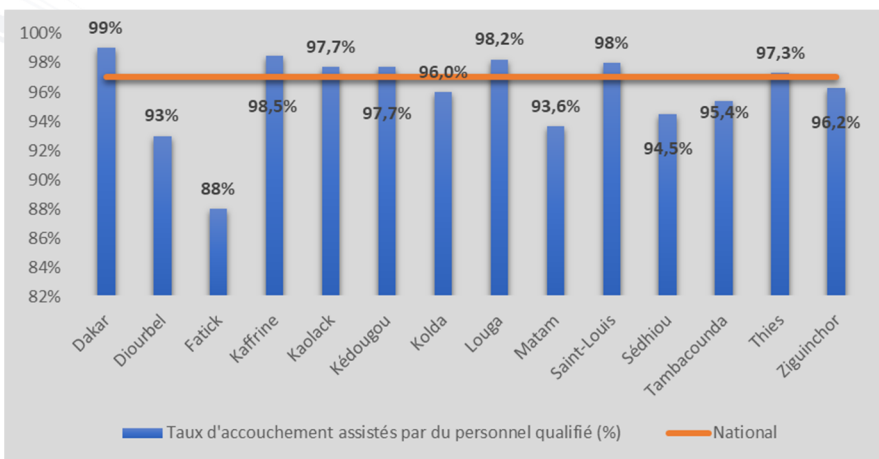
Le pôle Sud compte en moyenne 82 élèves sur 100 ayant achevé le niveau élémentaire. Pour le niveau moyen, les TA sont inférieurs à 50% dans toutes les régions du Sénégal sauf pour la région de Ziguinchor (71,7%), de Dakar (70,11%) et la région de Tambacounda (57,85%). C'est au niveau du pôle Nord que nous retrouvons les TA les plus faibles taux avec 26,97%, suivi par le pôle Centre avec 31%.



Par rapport à la **couverture maladie universelle (CMU)**, une légère baisse a été observée avec **52% en 2021 contre 53,2% en 2020**. Les régions de la partie sud du pays affichent des taux de couverture de la maladie universelle les plus élevés du pays dépassant de loin les autres régions du Sénégal avec **79% pour Ziguinchor et Sédhiou 75%**. En dehors de la région de Kaffrine (59%), toutes les autres régions présentent des taux en deçà de la moyenne nationale. La région de Saint-Louis a le taux d'enrôlement **le plus faible du pays avec 16,95%**.



### Taux d'accouchement assisté par du personnel qualifié (%)



Par rapport à la prise en charge de la santé maternelle, le taux **d'accouchements assistés par du personnel qualifié augmente légèrement de 1 pdp comparé à l'année 2020**, passant de 96% à 97% en 2021. Au Sénégal, 97% en moyenne des accouchements ont été assistés par du personnel de santé qualifié qu'il soit médecin, sage-femme ou infirmier. Cette performance est liée au renforcement du personnel qualifié dans les structures de santé et à l'amélioration de l'accès aux soins. En effet, les régions de Dakar, Kaffrine, Kaolack, Kédougou, Louga, Saint-Louis et Thiès ont des taux dépassant la moyenne nationale. Cependant, la région de Fatick présente le **taux le plus faible du pays avec 88%**.

Pour ce qui est du taux de prévalence contraceptive, il tourne autour de 16,21% en moyenne mais reste toujours très faible pour l'atteinte des objectifs nationaux (31,4%) et des ODD. Malgré une bonne communication et une offre diversifiée de méthodes contraceptives à tous les niveaux (structures et communautés), des progrès considérables sont à noter dans l'atteinte des objectifs. Les régions de **Kédougou (54,6%)**, de **Kaffrine (23,28%)**, de **Kolda (23%)** et de **Ziguinchor (22,9%)** ont les **taux de prévalence les importants du pays**.

Concernant la santé infantile, l'un des indicateurs suivis en matière de lutte contre la malnutrition est la **proportion d'enfants malnutris guéris** tourne autour de 76,45%, soit 2,55% en moins que 2020. Les régions de Kaolack (92,1%) et de Kolda (91,5%) présentent les taux les plus élevés du pays. Contrairement aux régions de Ziguinchor (55%) et de Fatick (59,6%) qui affichent les taux les plus bas. Quant à la **proportion d'enfants âgés de 0-11 mois complètement vaccinés**, la tendance est plutôt à la baisse pour la majorité des régions. Les régions de la zone Ouest cumulent des résultats satisfaisants avec un taux de 107,5%. **La région de Thiès a le taux le plus élevé du pays avec 115%**. La région de Matam a connu une légère baisse de 1,5% par rapport à 2020 et détient la proportion d'enfants vaccinés **la plus faible avec 66%**.

### AXE 3: Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité

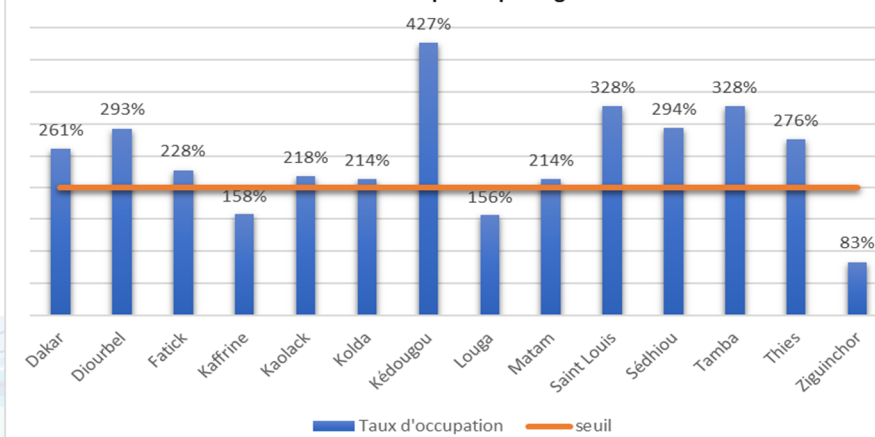


Au bilan du secteur de la justice, la **population carcérale** est plus forte dans le pôle Ouest (Dakar et Thiès), 5 721 détenus. La région de Dakar comptabilise 36% de la population carcérale de pays. **L'allocation par détenu par jour** a connu une augmentation de 152 FCFA pour s'établir à 1152 FCFA en 2020 et reste inchangée pour l'année 2021.

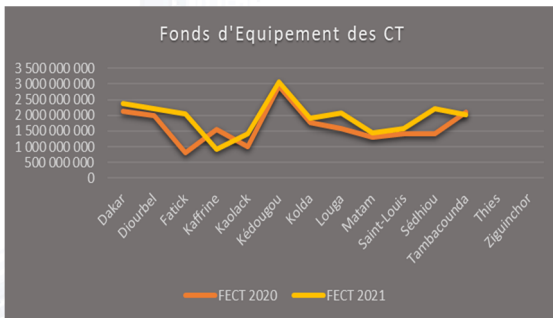
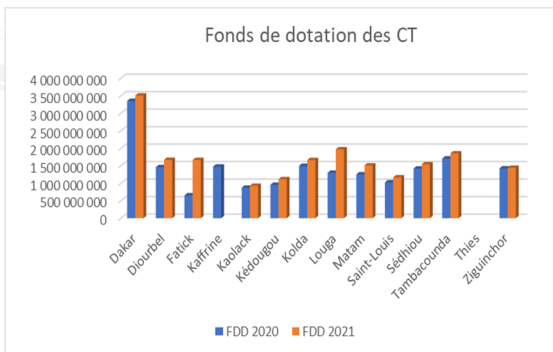
200%. La hausse du taux d'occupation s'explique par de l'absence de nouvelles constructions et réhabilitations des établissements pénitentiaires, d'une faible application des modes d'aménagement des peines et d'une diminution du nombre de détenus bénéficiant de mesures de grâce. Au niveau des régions, le tableau suivant indique que seules trois régions à savoir Ziguinchor (83%), Louga (156%) et Kaffrine (158%) sont en deçà de la valeur cible.

Le **taux d'occupation** est passé de 214% en 2020 à 237% en 2021 au niveau national alors que la valeur cible était de

#### Taux d'occupation par région



La paix et la sécurité des personnes et des biens constituent des facteurs déterminants à l'établissement d'un climat favorable au développement des activités économiques et sociales. S'agissant des **accidents de circulation routière**, la tendance est à la hausse dans les régions du Sénégal, elle dépasse la moyenne nationale qui est de 1 154 accidents. La région de Diourbel compte plus de cas 2 083 accidents en 2020 contre 3 459 en 2021, soit une augmentation de 66,06%.



Les ressources transférées par l'Etat aux Collectivités Territoriales, notamment les **Fonds de Dotation (FDD)** et les **Fonds d'équipement des Collectivités territoriales (FECT)** ont connu une augmentation dans toutes les régions du Sénégal. La région de Dakar bénéficie de la part la plus importante du pays (environ 18% du montant global des FDD) avec 3 353 600 FCFA en 2021 contre 3 509 687 FCFA en 2020. La région de Kaolack détient la plus petite part avec 5% du montant global des FDD.

Pour ce qui est des **FECT**, le montant le plus important en 2021, est alloué à la région de Kédougou avec 3 074 602 960 de FCFA, soit 13% du montant global de de l'enveloppe des FECT.



## RECOMMANDATIONS

- Augmentation des infrastructures de transformation et de conservation ;
- Mise en place un dispositif de veille sur les problèmes phytosanitaires ;
- Accès aux terres et promotion pour la culture fourragère ;
- Meilleure organisation du secteur avicole de la région ;
- Mise en œuvre de plans de gestion et d'aménagement des pêcheries ;
- Amélioration du climat des affaires des entreprises dans les régions ;
- Diversification et adaptation des offres de formation professionnelles et techniques aux besoins du marché ;
- Organisation des missions de contrôle sur l'enrôlement (CMU) ;
- Renforcement le programme de la carte d'égalité des chances ;
- Construction de nouveaux locaux de détention, pour plus de sécurité dans les régions à fort surpeuplement carcéral ;
- Renforcement du maillage du territoire régional en infrastructures sanitaire ;
- Sensibilisation et meilleure implication des Collectivités territoriales dans la gestion des ressources naturelles ;
- Amélioration du mécanisme de contrôle et de gestion des ressources financières ;
- Augmentation du budget de fonctionnement des établissement pénitentiaires ;
- Renouvellement du matériel roulant des forces de sécurité.

# RAC | 2022



**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION  
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**

Unité de Coordination et de Suivi de la Politique économique

64, Rue Carnot X Saint Michel

+221 33 889 72 78

www.dgppe.sn